

**Commune de SAINT-FRAIMBAULT (61)**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 23 AVRIL 2018**

L'an deux mil dix-huit, le vingt-trois avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de M. LEROUX Eric, Maire.

Etaient présents : MM. CANU, CICHY, COME, GAUTIER, Mme GERAULT, MM. LEROUX, LESELLIER, Mmes PELLOUIN et HAVARD.

Etaient excusés : M. LEDAUPHIN (Pouvoir à Gérard GAUTIER)  
Mme TARTIER (Pouvoir à Eric LEROUX)  
MM. FIAULT, LETOURNEUR

Etait absente : Mme LEROYER.

Secrétaire de séance : Gérard GAUTIER

**APPROBATION DE LA SÉANCE DE CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 26 MARS 2018**

La séance du Conseil Municipal en date du 26 mars 2018 a été approuvée à l'unanimité des membres présents.

**2018-038 DÉLÉGATION AU 1<sup>ER</sup> ADJOINT POUR SIGNER UN ACTE D'URBANISME**

Monsieur le Maire informe les Membres du Conseil Municipal qu'il a déposé une déclaration préalable concernant les travaux de remplacement de menuiseries à la Salle Polyvalente. A la suite de l'instruction du dossier, un arrêté doit être pris pour la décision et propose aux Membres du Conseil Municipal de désigner le 1<sup>er</sup> Adjoint pour signer celui-ci.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- **DÉSIGNE** Monsieur CICHY Christophe, 1<sup>er</sup> Adjoint, pour signer la décision de non-opposition à la déclaration préalable.

### **FLORIES D'ANTAN 2018 : TARIF SPONSORS**

Monsieur le Maire rappelle le tarif des encarts publicitaires pour les Flories d'Antan : 200 € pour une parution dans le guide de l'été et Mayenne infos, 60 € pour un encart dans le Publicateur.

Les Membres du Conseil Municipal décident de reconduire les tarifs de la délibération n° 2017-046 du 22 mai 2017.

Un point est fait sur le listing des sponsors 2017.

### **2018-039 CAMPING : TARIF POUR UTILISATION DU LAVE-LINGE ET DU SÈCHE-LINGE**

Monsieur le Maire informe les Membres du Conseil Municipal, qu'à ce jour, le lave-linge et le sèche-linge du terrain de camping sont mis à disposition gratuitement aux campeurs.

Monsieur le Maire propose de fixer un tarif pour l'utilisation de ces 2 appareils. Ceux-ci se trouvant dans le même local, un tarif unique de 4 € est proposé aux Membres du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- **DÉCIDE** de fixer à 4 € le prix d'une utilisation du lave-linge ou du sèche-linge.

### **2018-040 BUDGET RÉGIE TOURISME ET LOISIRS : DÉCISION PORTANT MODIFICATION DE LA RÉGIE DE RECETTES « CAMPING »**

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 2013-038 du 7 juin 2013 portant institution d'une régie de recettes « Camping ».

Monsieur le Maire informe les Membres du Conseil Municipal qu'il convient de modifier l'article 3 qui indique les produits encaissés par cette régie, à savoir :

- . Location camping et camping-car,
- . Location bungalow.

En effet, le bungalow n'est plus loué et des recettes nouvelles sont à prévoir : location des foudres et des ruches, encaissement des droits d'utilisation du lave-linge ou du sèche-linge.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- **MODIFIE** l'article 3 de la délibération n° 2013-038 en date du 7 juin 2013 comme suit : la régie encaisse les produits suivants :

- . **Location camping et camping-car,**
- . **Location des foudres et des ruches,**
- . **Utilisation du lave-linge et du sèche-linge.**

### **2018-041 UTILISATION DE LA SALLE POLYVALENTE POUR DES SÉANCES DE MAINTIEN DE LA FORME**

Monsieur le Maire informe les Membres du Conseil Municipal d'une demande de Madame Valérie MCKNIGHT d'utilisation de la Salle Polyvalente pour des séances hebdomadaires de maintien de la forme d'une heure. Les séances auront lieu le jeudi de 10 h 30 à 11 h 30. Monsieur le Maire propose d'appliquer le même tarif que celui des cours de zumba, soit 15 € la séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- **FIXE** à 15 € par séance l'utilisation de la salle polyvalente pour les séances de remise en forme dispensées par Madame Valérie MCKNIGHT.

### **2018-044 VÉLO CLUB DOMFRONTAIS : DEMANDE DE SUBVENTION 2018**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier du Vélo Club Domfrontais concernant une demande de subvention pour l'organisation du 4<sup>ème</sup> édition du Tour du Domfrontais se déroulant le 15 juillet 2018. La participation sollicitée est de 100 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- **DÉCIDE** de ne pas allouer de subvention au Vélo Club Domfrontais pour la 4<sup>ème</sup> édition du Tour du Domfrontais.

## DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION DONNÉE AU

### MAIRE

- Encaissement d'un don de 500 € pour l'entretien de la Chapelle de Bellevue. Monsieur le Maire propose de mettre en valeur les ex-voto situés à l'extérieur de la Chapelle.

### INFORMATIONS DIVERSES

- Cérémonie du 8 mai : la cérémonie aura lieu le lundi 7 mai. Damien LESELLIER s'excuse de ne pas être présent pour raisons professionnelles.

- Elections sénatoriales : L'élection de Monsieur LEROUX Sébastien étant annulée, de nouvelles élections sont prévues en juillet 2018.

- Restaurant : La remise en état est presque terminée. Monsieur le Maire remercie les Conseillers Municipaux ayant effectué les travaux. Un candidat sera reçu le 2 mai en entretien.

### QUESTIONS DIVERSES

- Assistants maternelles : Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il a été interpellé à plusieurs reprises concernant une carence d'assistants maternelles à l'avenir.

Monsieur le Maire indique qu'il a rencontré deux personnes ayant un projet de M.A.M. (Maison d'Assistants Maternelles) sur la commune, il y a quelques mois. A ce jour, compte-tenu des éléments actuels, une M.A.M. n'est pas viable sur SAINT-FRAIMBAULT. Monsieur le Maire demande aux Membres du Conseil Municipal ce qu'une commune peut faire face à ce besoin. Ce sujet appelle réflexion.

- Caisse enregistreuse de la buvette : Monsieur le Maire indique que l'on doit faire appel chaque année au fournisseur pour la programmation des tarifs. Le devis s'élève à 216 € TTC pour une reprogrammation et une formation du personnel sur site. En parallèle, un devis a été demandé pour l'achat d'une caisse conforme à la réglementation 2018 et se chiffre à 562.62 € TTC, formation sur site incluse.

Les Membres du Conseil Municipal décident de procéder à l'investissement et de prendre les crédits sur une enveloppe disponible.

La séance est levée à 22 heures.

Le Secrétaire,

Le Maire,

G. GAUTIER

E. LEROUX.

**2018/035**

C. CANU

C. CICHY

M. COME

B. GERAULT

D. LESELLIER

A. PELLOUIN

C. TARTIER